

**Commission de la Formation et de la Vie Universitaire en formation plénière**

**Séance du lundi 07 février 2022**

**La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire s'est réunie en formation plénière le lundi 07 février 2022, sous la présidence de Madame Karen FIORENTINO, Vice-Présidente de la CFVU.**

**M. Vincent THOMAS** (donne procuration à Mme Karen FIORENTINO)

Collège A (8) : **M. Cédric DEMONCEAUX ; M. Daniele FAENZI** (jusqu'à 16h47) ; **Mme Karen FIORENTINO ; Mme Maryse GAIMARD ; M. Claude GROS** (donne procuration à M. Luc IMHOFF jusqu'à 15H15) ; **M. Luc IMHOFF** (donne procuration à M. Claude GROS à partir de 15h15 ; **M. Alain MARTIN** (jusqu'à 16h40) ; **Mme Emmanuelle VENNIN**

Collège B (4) : **M. Éric BOURILLOT** (donne procuration à M. Cédric DEMONCEAUX) ; **M. Olivier COUTURE ; M. Alain RAUWEL** (donne procuration à M. Olivier COUTURE) ; **Mme Sylvie SIRE**

Collège Personnel BIATSS (3) : **Mme Pascale AUROUX** (donne procuration à M. Philippe VIGNERON jusqu'à 15H30) ; **Mme Véronique LAHAIE ; M. Philippe VIGNERON**

Collège des usagers (7) : **Mme Léa CLOUZOT** (donne procuration à M. Maxence ROULLIAT jusqu'à 14h40) ; **M. Alexandre ABOUSSOUFIAN ; Mme Liam FONTAINE ; Mme Julie GUYONNET** (donne procuration à Mme Léa CLOUZOT à partir de 15H00) ; **M. Maximilien PROVIN** (donne procuration à M. Alexandre ABOUSSOUFIAN) ; **M. Maxence ROULLIAT ; M. Yann PRA**

Collège des Personnalités extérieures : /

Excusés : **Mme Bénédicte MACE**

Invités : **Mme Sophie MORLAIX**

Début séance : 14H00

## 1. Informations du Président

Mme Fiorentino préside cette CFVU en l'absence du Président qui a eu un empêchement de dernière minute. Les informations du Président ne pourront donc pas être présentées.

### **Un Point est communiqué sur la certification en langue anglaise**

Comme cela avait été annoncé lors de la dernière CFVU un marché pour trouver un organisme certificateur a été ouvert à l'uB en fin d'année dernière. Il s'est achevé au début du mois de janvier, 6 prestataires éventuels avaient candidaté : *Altissia, English village, ETS, Mahoney Training, People Cert et Wefit group.*

Parmi les critères du marché passé, le critère financier représentait 60 % du résultat final et les critères techniques et liés à la qualité de la certification 40%. A l'issue d'une analyse qui a été effectuée par la Vice-Présidente et la commission des marchés de l'uB et après consultation des Directeurs de composantes, il a été décidé de prendre comme prestataire **Altissia**.

*Altissia* propose une certification en langue anglaise pour le prix le plus avantageux : un peu plus de 6 euros pour un contingent de plus de 5 000 étudiants, contre une prestation de 30 à 50 euros environ pour les concurrents. Par ailleurs, *Altissia* propose un passage de la certification intégralement en distanciel, hors des locaux de l'université, ce qui règle le problème des étudiants en stage ou à l'étranger.

Le test a lieu sous surveillance automatique avec l'outil *Managexam* (vérification identité + test de l'environnement + capture de photos aléatoire depuis la webcam). Le test est adaptatif : il détermine les questions à poser en fonction des réponses données ; il est disponible sur ordinateur, tablette, smartphone. Les autres prestataires proposaient un test réalisable uniquement sur un ordinateur de bureau ou un ordinateur portable, voir pour le TOEIC (ETS) qui nécessitait un ordinateur + un smartphone pour permettre la surveillance de la salle.

Il s'agit donc d'un test qui est utilisé par la plate-forme Erasmus + OLS qui est la plateforme de la Commission européenne, qui permet aux participants du programme Erasmus+ de préparer leur mobilité en perfectionnant leur connaissance des langues étrangères.

Mme Fiorentino a informé, via les codes étapes Apogée, tous les étudiants concernés par cette obligation de certification en langue anglaise (les L3, les LP et les DUT 2 de 5 spécialités). Elle a demandé également aux Directeurs de composante de bien vouloir à leur tour transmettre l'information à ces étudiants. Elle précise qu'aucun niveau est attendu, ni aucun résultat, la seule obligation pour les étudiants est de se présenter à la certification.

Dès cette semaine, elle pourra rentrer en contact avec un représentant d'*Altissia*. Jusqu'alors, il fallait attendre que le marché ait été notifié au prestataire pour organiser la première réunion avec les référents certifications de chaque composante, désignés par les Directeurs de composante, qui recevront une prime en heure supplémentaire (entre 12 et 24 heures en fonction des effectifs concernés par la certification dans chaque composante), seront également conviés les Responsables Administratifs et/ ou s'ils sont disponibles, les secrétaires de licence.

Une réunion a déjà eu lieu avec M. Xavier Urbain, le Responsable de la cellule Apogée et Mme Séverine Delaunay, la Cheffe du service réglementation et gestion de l'offre de formation pour envisager la manière dont on pourrait importer dans les diplômes l'attestation de passage de la certification.

Les résultats en eux-mêmes ne figureront pas dans les diplômes. Les étudiants dès qu'ils ont terminé leur test ont accès aux résultats.

*Altissia* dans son Mémoire technique explique qu'il est possible de prévoir plusieurs sessions de tests. Il suffit de fournir une liste d'étudiants concernés qui se verront assigner un test, ils recevront un lien vers

le test les informant du déroulement de celui-ci et ils auront un temps donné pour passer le test (quelques jours, une semaine, deux semaines, comme le décident les composantes).

Pour mémoire, l'arrêté du 3 avril 2020 impose uniquement le fait de se présenter à une certification pour pouvoir être diplômé, il n'y a aucune obligation de résultats ni de niveaux, donc dans le pire des cas si l'étudiant rencontre un problème technique, du moment qu'il a démarré le test cela ne l'empêchera pas d'être diplômé.

A titre d'information, le réseau des VP-CFVU a fait passer un questionnaire sur la certification. Il ressort que sur 47 répondants (universités), 42 ont indiqué qu'ils avaient bien l'intention de mettre en œuvre la certification en langue anglaise dès cette année. Il y en a tout de même 5 qui n'ont pas a priori la volonté ou la possibilité de le faire dès cette année.

Parmi les 42 répondants qui ont l'intention de la mettre en place dès cette année, 28 ont passé un marché spécifique à cette certification, 3 signalent qu'un marché est en cours et les autres avaient un marché qui préexistait ou ont retenu une solution hors marché.

Parmi les 34 universités qui ont retenu au moins une certification, celle qui est la plus citée est le *Toeic* (à 17 reprises), suivi d'*Altissia* (dans 9 cas) puis de *People Cert* (5) et du *CLES* (4).

Concernant le coût de ces certifications, il est constaté qu'il est systématiquement inférieur à 30 euros pour *Altissia*, aux alentours de 30 euros (ou un peu plus pour *People Cert*), mais supérieur à 30 euros pour les certifications les plus reconnues par le milieu professionnel ou le milieu universitaire que sont le *Toeic* (facturé à 41 euros dans la majorité des cas) et le *CLES*. Or le Ministère a fait savoir par le réseau qu'il ne rembourserait les frais de la certification qu'à hauteur de 30 euros maximum par étudiant.

Comme cela a été dit à plusieurs reprises, cette certification telle qu'elle nous est imposée prête largement le flan à la critique. Elle est inadaptée aux besoins des étudiants, elle représente en soi un désaveu de la qualité des enseignements et de l'évaluation des langues. De par ses modalités, elle encourage une déconsidération de la place des langues puisque pour être certifié il est inutile d'avoir un certain niveau, il est même inutile de terminer le test, tout cela n'a guère de sens.

Le Président a donc chargé la Présidente de l'association RESTLESS dont la pétition avait été lue lors de la dernière CFVU, Mme Claire Sologny, la Directrice du centre de langue Mme Mary Bouley et la Directrice de l'UFR Langues et communication Mme Christelle Serée-Chaussinand, de bien vouloir constituer un groupe de travail pour réfléchir à une contre-proposition de la certification. Celle-ci serait présentée au Ministère et permettrait à nos étudiants de passer une certification ayant un sens. Ce groupe de travail s'est mis en contact avec des collègues de l'UFC qui ont également entamé une réflexion dans le même sens.

La Vice-Présidente explique que l'idée étant d'arriver à une solution en début d'année prochaine ; peut-être de modifier le règlement d'examen, dans le sens d'une certification qui aurait plus de sens pour les étudiants.

Une question est posée pour les étudiants qui auront validé leur licence au mois de janvier, sont-ils concernés par ce dispositif de certification ou non ?

Mme Fiorentino attend la réponse du Ministère, peut-être cette semaine, pour savoir si ces étudiants sont tenus de passer la certification. Dans le doute, il faut considérer qu'ils font partie des effectifs devant être certifiés.

Mme Fiorentino précise que cette certification est entièrement gratuite pour les étudiants et les universités sont remboursées sur facture dans la limite de 30 euros par étudiant. Une facture sera présentée au Ministère pour les heures des Référents certification.

Elle espère que cette première réunion pourra avoir lieu le plus rapidement possible, avant mai si possible pour ne pas avoir de problèmes.

Une question est posée sur le travail des Référent certification, elle répond que le travail des Référents certification consiste aussi de recenser les étudiants qui n'auraient pas les moyens de passer la certification depuis leur domicile.

Elle informe que pour les étudiants ayant besoin d'un tiers-temps, le test n'est pas limité dans le temps.

## 2. Approbation du procès-verbal de la séance du 6/12/2021

<b>Vote CFVU</b>	<b>Favorable à l'unanimité</b>	
	Membres élus présents ou représentés : 23	Suffrages exprimés : 23
	Ne prend pas part au vote : __	Contre : __
	Abstention : __	Pour : 23

## 3. Appels à projets 2022 de la Région Bourgogne-Franche-Comté :

- Vie étudiante (AAPVE)

Mme Fiorentino informe que ces **AAP** Appels À Projets sont de trois sortes et qu'ils vont être présentés successivement :

- AAP Vie Etudiante
- AAP équipements pédagogique et numériques
- AAP soutien aux initiatives des associations étudiantes

L'AAP Vie Etudiante est un appel à projets qui concerne les projets péri-universitaires (liés aux formations) et para-universitaires (liés aux conditions de vie étudiante). Les actions ou ensemble d'actions de communication visent à améliorer les conditions d'étude, de réussite et de vie des étudiants, le renforcement de l'accès aux études supérieures, l'égalité des chances, l'attractivité et les partenariats des établissements.

Comme l'an dernier, il a été souhaité avec Mme Morlaix de donner une thématique pour l'orientation des projets : l'entraide entre pairs. Il s'agit d'un thème qui est toujours d'actualité. Cette entraide pouvait porter sur diverses problématiques : la socialisation étudiante, l'orientation, la liaison entre le secondaire et le supérieur (apprentissage du métier d'étudiant...), l'égalité des chances, la santé des étudiants, etc.

Pour mémoire les dépenses doivent être comprises entre 8 000 et 80 000 euros et ne seront finançables par le Conseil Régional de BFC qu'à une hauteur maximale de 80 %.

Ne sont pas éligibles au titre de ces dépenses :

- les travaux de bâtiment (construction, réhabilitation ou maintenance) ;
- les travaux d'aménagement d'espaces ;
- le renouvellement d'équipements obsolètes et de licences de logiciels,
- les actions portées par les associations étudiantes ;
- les salaires et charges des personnels des établissements ;
- les frais de formations diplômantes ;
- les compléments de financement à des projets financés via d'autres dispositifs proposés par la Région ou à des dispositifs récurrents d'autres financeurs ;
- les aides sociales, bourses d'études et de recherche.

L'appel à projets a été diffusé le 8 décembre avec un retour des dossiers demandés pour le 22 janvier. Il a été repoussé le délai initial prévu d'une semaine, pour laisser plus de temps de préparation aux équipes.

La Région demande à l'université de faire un classement, sachant qu'elle n'est pas tenue de le respecter. Pour faire ce classement, il a été réuni une commission composée des services centraux concernés et membres de la Gouvernance intéressés par cet AAP : M. Alain Helleu, Mme Muriel Henry, Mme Chloé Durindel, Mme Magali Khatri, Mme Ambre Adamiak, Mme Pascale Auroux, M. Alexandre Fournier, Mme Marie-Ange Rito, Mme Valérie Borde, Mme Isabelle Valar et la Vice-Présidente. Comme l'an dernier ont été invités un représentant des composantes, l'an dernier c'était M. François Blais pour l'UFR Sciences et Techniques, cette année c'est M. Lionel Crognier qui a été invité, et également un Responsable Administratif M. Youssef-El-Hanbali

13 projets ont été présentés dans le cadre de cet AAP, représentant un budget total de 616 619 euros dont 483 468 sont demandés à la Région. Tous ces projets ont été retenus et classés.

Pour effectuer le classement, la commission s'est fondée sur **4 critères** qui reprennent les éléments qui devaient être développés dans les dossiers de l'AAP.

**Le 1<sup>er</sup> critère**, il s'agit des priorités du Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation de BFC : l'attractivité de l'enseignement supérieur et l'optimisation des conditions de vie étudiante et de réussite des études sur les campus en BFC et les priorités de l'établissement donc essentiellement l'entraide entre pairs.

**Le 2<sup>ème</sup> critère**, l'envergure du projet : l'irrigation territoriale, le nombre d'étudiants bénéficiaires, l'interdisciplinarité du projet, la mutualisation de partenariat, le cofinancement mobilisé.

**Le 3<sup>ème</sup> critère**, la contribution à la réalisation des objectifs de développement durable (égalité des chances).

**Le 4<sup>ème</sup> critère**, le caractère innovant : démarche innovante, adoption de nouveaux outils, réponse à de nouveaux besoins, dimension non-récurrente.

Selon que les projets correspondent plus ou moins à ces critères, il a été noté **(+ ou -)** et la somme des **(+ et des -)** a permis d'établir un classement.

Mme Fiorentino précise que tous les projets présentés sont très intéressants, il ne s'agit pas d'en dénigrer certains au profit d'autres. Il est demandé de faire un classement par rapport aux critères retenus, d'où ce choix des + et des -.

Ce classement sera voté par le Conseil d'Administration et sera ensuite envoyé à l'UBFC qui doit donner un avis indicatif, puis sera envoyé à la Région, avec un retour de la Région souhaité d'ici le mois de juin.

#### **Le classement des projets est présenté dans l'ordre suivant :**

L'**UFR STAPS** intitulé **EGAL Staps**, il s'agit d'un tutorat étudiant pour des besoins spécifiques et de santé : Ce projet repose sur le constat de troubles de l'apprentissage liés à la crise sanitaire, mais également à des accidents de la vie. Le projet est basé sur l'entraide, il vise à contribuer et à améliorer la forme et la santé d'étudiants identifiés comme présentant des troubles de l'apprentissage.

L'**UFR SUAPS** pour la **commission solidarité étudiante**. Cette commission solidarité est destinée à apporter aux étudiants une aide matérielle en complément de celles apportées par le Crous, de manière exceptionnelle, une aide numérique. Afin de pouvoir mieux venir en aide aux étudiants et d'assurer un accueil physique, la commission de solidarité demande donc un contrat étudiant de 25 heures/semaine pour l'année universitaire à venir.

Ces deux projets de l'UFR STAPS et l'UFR SUAPS ont reçu 4 +

L'**IUT de Dijon/Auxerre** avec la **Création d'un atelier Fablab-BIM**, qui serait un espace dédié à la maquette numérique dans le secteur du BTP. Cet espace serait localisé sur le campus d'Auxerre, ce qui permettra de renforcer les infrastructures sur ce campus délocalisé. Le Fablab est un espace modulaire avec mise à disposition de moyens numériques pour la conception d'ouvrages. C'est le Département génie civil construction durable qui porte le projet ; cet espace est appelé à devenir un lieu d'échanges entre étudiants et enseignants, mais également avec d'autres intervenants du milieu scolaire ou du monde socioprofessionnel et aussi un atelier de production.

Ce projet a obtenu 3 + et 1 - (pour le Développement Durable)

L'**UFR Langues et communication** avec un projet **VRat UB** la réalité virtuelle au service de la réussite étudiante à l'uB, qui vise à améliorer la réussite étudiante par le recours à la réalité virtuelle.

Plus précisément il s'agit de deux actions qui seront menées : la réalisation et l'utilisation d'une série de séquences pédagogiques en réalité virtuelle et 3D destinées aux étudiants d'anglais LLCER et pour l'UFR STAPS, il s'agit de l'utilisation de la réalité virtuelle à des fins pédagogiques dans l'apprentissage du mouvement (matériel).

Ce projet a obtenu 3 + et 1 - (pour le Développement Durable)

**Un projet du pôle culture**, il s'agit de l'**Atheneum**, centre culturel de l'uB, il est demandé une aide pour financer différentes interventions de professionnels et du matériel.

Ce projet a obtenu 2 + (pour les priorités du Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur et pour l'envergure du projet) et 2 – (caractère innovant et développement durable).

**Un projet qui est la « cellule bien-être »**, il s'agit d'un guichet unique auquel les étudiants peuvent s'adresser à la fois pour chercher un service qui pourrait répondre à leurs demandes, mais également pour essayer de trouver une activité bien-être (cette cellule est bien séparée du pôle santé mentale).

Les sommes qui sont demandées ici correspondent au salaire du coordinateur de la cellule bien être, et à plusieurs actions bien-être accomplies par des prestataires extérieurs, en complément de qui existe à l'uB (Ateliers art-thérapie, sophrologie, coaching). Un budget communication est incontournable pour faire reconnaître la cellule bien-être, le financement de formations aux PSSM (Premiers Secours en Santé Mentale), et le financement d'une journée bien-être.

Il s'agit d'un très beau projet d'envergure qui correspond tout à fait aux priorités de l'établissement. Il a été classé en position médiane parce qu'il n'est pas encore tout à fait abouti, en terme d'ingénierie, dans la mesure où il n'y a pas de service d'appui pour la cellule bien-être. Il devrait y en avoir un très rapidement, ce service est indispensable pour ordonner les dépenses. Par ailleurs, les statuts de la « cellule bien-être » sont en cours de rédaction, ils devraient être achevés d'ici peu.

**L'IUT de Chalon**, il s'agit d'une **création d'un plateau sportif multi-activités** en libre accès sur le site de l'IUT du Creusot.

Ce projet a obtenu 2 + (pour les priorités du Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur et l'envergure du projet) et 2 – (caractère innovant et développement durable).

**L'UFR Lettres et philosophie**, il s'agit d'un projet « **Valorisation de la filière audiovisuelle régionale et de la formation professionnelle en BFC** »: le but est de promouvoir la filière audiovisuelle dans le milieu professionnel en BFC. Concrètement les étudiants du M2 Médias et création numérique réaliseront la couverture vidéo des rencontres APARR'TE ; il s'agit clairement d'un projet d'aide à la réussite étudiants. Ce projet a obtenu 1 + (pour les priorités du Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur) et 3 – (l'envergure, le caractère innovant et développement durable).

**L'UFR Lettres et Philosophie**, il s'agit d'un **Programme de soutien** à la réussite des étudiants réfugiés DU passerelle. Ce projet vise à renforcer l'insertion culturelle au travers d'ateliers artistiques et interculturels, la création de liens entre pairs par les compagnonnages en binôme avec les étudiants de diverses filières, et également une action sportive avec la mise en place d'une équipe de foot.

Ce projet a obtenu 1 + (pour les priorités du Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur) et 3 – (l'envergure, le caractère innovant et développement durable).

**Le Pôle culture**, il s'agit d'un projet « **La science plus près Rencontre BD Stories** » : le but est d'organiser un speed dating avec des doctorants qui se racontent ; des Comic-Strip (BD) sur l'initiation à la recherche et également **une master class** devant favoriser l'engagement des étudiants dans la fête de la science.

Ce projet a obtenu 1 + (pour les priorités du Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur) et 3 – (l'envergure, le caractère innovant et développement durable).

**Un Projet du Pôle Pilotage, « Transport des étudiants des formations co-habilités uB/UFC »** entre les sites inter-universitaires de Dijon et de Besançon. Ces déplacements sont pris en charge grâce à des Pass mensuels et des Pass hebdomadaires depuis plusieurs années. C'est une action à laquelle le CRBFC tient absolument donc on sait qu'elle sera de toute façon financée, raison pour laquelle elle est placée parmi les derniers projets. Elle précise que chaque année l'UFC dépense un projet en miroir.

**Le Campus d'Auxerre « Développer la convivialité du campus d'Auxerre »** : il s'agit de l'aménagement et de l'équipement des espaces extérieurs sur les deux sites géographiques du site d'Auxerre. En l'espèce le projet repose sur des dépenses inéligibles : « les travaux d'aménagement d'espaces », néanmoins pour

donner une chance au projet porté par les collègues du campus d'Auxerre d'obtenir un financement, il a été choisi de le présenter, mais en fin de classement.

**L'IUT du Creusot, « Ecosystème numérique pour la communication interne »** : installation de bornes numériques tactiles pour favoriser la diffusion d'informations. Il s'agit d'un projet innovant mais il n'apparaît pas suffisamment l'aspect para/péri universitaire, ainsi que l'envergure du projet.

Ce classement sera présenté au CA, transmis à UBFC qui donnera un avis puis transmis à la Région. La Vice-Présidente pense qu'on peut être optimiste dans la mesure où ce sont 13 beaux projets qui nous sont présentés, qui seront présentés également à la Région. Pour mémoire l'an dernier, il avait été classé 12 projets qui ont tous été retenus et financés par le Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté.

M. Roulliat trouve regrettable que peu d'étudiants soient représentés dans la commission pour ces projets à destination des étudiants, hormis Mme Adamiak qui a pu y participer.

Concernant les projets, il trouve dommage qu'il n'y ait pas davantage de projets à destination du bien-être et de la solidarité.

Sur le projet du pôle pilotage sur le transport des étudiants, il ne comprend pas que le projet puisse faire partie de ces appels à projets, sachant que c'est un pouvoir de la Région.

Sur le projet du SUAPS il remercie l'UFR de porter la commission de la solidarité, mais selon lui, ce n'est pas au SUAPS de porter une commission de solidarité, alors que c'est un service de sports universitaires.

A titre personnel, il aurait placé le projet de l'Atheneum plus haut par rapport aux autres projets, car au vu de la situation actuelle, l'aspect culturel participe à bien des aspects à la vie étudiante et au bien-être des étudiants.

Mme Fiorentino répond aux différentes questions sur le portage de cette commission, elle indique que c'est une question pas simple. C'est quelque chose d'assez nouveau, des organes du type commission de de la solidarité, il faut absolument pour ordonner les dépenses un service, un pôle d'université qui porte cette commission. Les services centraux ont estimé qu'il était plus idoine que ce soit le SUAPS qui puisse porter la commission de la solidarité.

Sur la question de l'Atheneum, elle trouve que tous ces projets se tiennent et sont tous par leurs missions, importants du point de vue péri-universitaire, la note (-) a été mise car le projet est considéré comme non innovant, mais elle ne se fait pas de souci pour son financement.

Sur le projet des transports, elle répond qu'il faudrait faire directement l'observation à la Région. Il est possible que ce soit une question d'ingénierie des budgets. C'est un sujet qui sera forcément assuré.

Sur la composition de la commission de choix des projets, Mme Fiorentino indique qu'elle a peut-être moins pensé aux étudiants, et a préféré élargir aux composantes et aux Responsables administratifs, cependant rien ne s'oppose à les faire davantage participer.

<b>Avis CFVU</b>	<b>Favorable à l'unanimité</b>	
	Membres élus présents ou représentés : 23	Suffrages exprimés : 20
	Ne prend pas part au vote : __	Contre : __
	Abstention : 3	Pour : 20

- Equipements pédagogiques et numériques

M. Fournier rappelle quelques éléments d'information, l'an dernier il y a eu 18 projets déposés qui avaient tous été financés par la Région dans le cadre d'un plan de relance. Cette année, il y a eu 28 projets déposés, une augmentation donc du nombre de dossiers avec un temps de traitement toujours aussi court. Il explique qu'il a fallu relire techniquement ces dossiers de manière assez rapide.

Il remercie particulièrement le pôle finances de l'université et la Direction du pôle numérique, car même avec une date fixée pour le retour des dossiers, il a été pris en compte des pièces données à posteriori de la date de dépôt notamment parce que des échanges se sont institués entre le pôle finances, la DNUM et les porteurs de projets.

Ce sont donc 28 projets présentés cette année et 14 projets qui ont été classés pour rester dans une enveloppe identique à celle mise par l'uB soit 50 % de l'appel à projets total. M. Fournier rappelle le règlement fourni par la Région, le montant de la subvention ne doit pas dépasser un plafond de 50 % du coût éligible du projet. Il y a également une limite qui est donnée pour le financement, dans un coût éligible compris entre 30 000 euros et 120 000 euros contre 150 000 euros l'an dernier.

Les critères d'éligibilité fixés dans le règlement sont clairs, les projets éligibles d'investissement sont destinés à l'acquisition d'équipements pédagogiques, numériques, de logiciels et leur mise en réseau et leur développement, ainsi que les projets d'adaptation des établissements à l'enseignement en mode hybride ou à distance. Il y a une forte accentuation sur les projets innovants ou en lien avec l'hybridation pour suivre l'effort de l'université pour tout ce qui concerne l'hybridation.

Un accent est mis sur la réduction de la précarité numérique des étudiants.

M. Fournier présente le classement des projets qui a été réalisé pour les équipements pédagogiques et numériques 2022. Il précise également qu'il a été demandé aux UFR et services qui déposaient plusieurs projets de les classer en ordre de priorité afin de faciliter le classement.

### **Les projets non classés (non retenus) :**

- . **sur le campus de Chalon/Saône**, un espace de travail collaboratif et innovant à la BU de Chalon, pour accompagner les nouvelles pédagogies ;
- . **l'IUT de DIJON** classé en priorité 1/2, virtualisation des postes de travail des étudiants ;
- . **UFR Sciences et Techniques** classé en priorité 1/2, équipement pour le Data analytique ;
- . **l'ISAT** classé en priorité 3/4, projet *Fab AD* Fabrication additif de pièces hautes performances pour la formation et les projets étudiants ;
- . **l'IUT du Creusot** classé en priorité 2/3, nouveau module d'enseignement en 3<sup>ème</sup> année de Bachelor Universitaire de Technologie en partenariat avec les industriels locaux ;
- . **l'IUT du Dijon** classé en priorité 2/2, acquisition d'une presse plieuse hydraulique à commande numérique ;
- . **le Centre Condorcet**, Instrumentation et intelligence artificielle pour la robotique ;
- . **l'ISAT** classé en priorité 4/4 modifiée le 24 janvier par la composante, projet caractérisation acoustique de matériaux pour le confort et le comportement véhicule ;
- . **l'IUT du Creusot** classé en priorité 3/3, présage numérique intelligent et écoresponsable ;
- . **UFR sciences et Techniques** classé en priorité 2/2, rénovation en réseau informatique passé au bâtiment Mirande service des langues appliquées aux sciences et techniques ;
- . **l'UFR Staps**, acquisition de 2 bornes de captation vidéo autonomes simulation orale et cv vidéo ;
- . **l'UFR SVTE** révolution numérique et enseignement pratique ;
- . **l'UFR DSEP**, création d'un laboratoire de langue multimédia.

### **Les projets classés de 1 à 14 (retenus) :**

. **projet 1 et 2** portés par **les Sciences de Santé**, ordre de priorité 1/3, couplés en position 2 avec un second projet de l'UFR Santé ;

Ces 2 projets sont indissociables : Pédagogie innovante et outils numériques destinés à l'UFR Santé de l'uB, aux instituts de formation sanitaire et sociaux : **la table numérique d'anatomie** et interagir et collaborer en anatomie en groupe et à distance en visualisation **3D et holographique**.

. **projet 3** porté par **les Relations internationales, une agora numérique – FORTHEM** en lien avec le Cortex ;

. **projet 4** porté par **La MSH Dijon**, équipements numériques 3.0 (outils numériques au service des démarches novatrices de formation par la Recherche en BFC).

. **projet 5** porté par **l'IAE**, implantation d'une **salle immersive** à l'IAE Dijon.

. **projet 6 et 7** portés par le **Pôle logistique**, ordre de priorité 1/3, indissociable avec le projet 7 du Pôle logistique. Création d'un **plateau d'examens numériques** de 60 places à la pointe de la technologie



numérique et sanitaire et création d'une salle de **co-working** à la pointe de la technologie numérique et sanitaire qui s'intégrera dans la création d'un plateau d'exams numériques de 120 places.

. **projet 8** porté par l'**ISAT**, ordre de priorité 1/4, modifiée le 24 janvier par l'ISAT. Le projet s'appelle **HERVE** Hybridation d'Énergies Renouvelables (**solaire et éolien**), Virtualisées pour l'Enseignement ;

. **projet 9** porté par **les Sciences de Santé**, ordre de priorité 3/3, création d'une **salle immersive polyvalente** ;

. **projet 10** porté par l'**IUT Le Creusot**, ordre de priorité 1/3, **ro-BUT-ique** Equipement « 4.0 » pour la mise en place du BUT GE&II ;

. **projet 11** porté par le **Pôle logistique**, ordre de priorité 3/3, création de **2 salles à la pointe de la technologie** numérique et sanitaire afin d'accueillir notamment les **TD de psychologie Cognitive** de L1 et L2 Psycho ;

. **projet 12** porté par l'**ISAT**, ordre de priorité 2/4, modifiée le 24 janvier par la composante, **LAI** – Laboratoire d'Automatismes Industriels ;

. **projet 13** porté par l'**ESIREM**, développement de la **Pédagogie par projets** à l'ESIREM ;

. **projet 14** porté par la **MSH Dijon**, équipements numériques 3.0 (outils numériques adaptés aux nouveaux usages des soutenances de **thèses** et Habilitations à Diriger la Recherche (HDR)).

Ce classement est proposé avec une très forte accentuation sur l'hybridation, le souhait était de répondre aux prérogatives données dans le règlement fourni par la Région, et poursuivre l'effort réalisé par l'uB pour tout ce qui concernait l'hybridation des enseignements.

Mme Sire demande pourquoi une auto-censure a été effectuée sur le classement de l'ensemble des projets.

M. Fournier répond que c'est un choix économique de l'uB, de rester dans la ligne de financement avancé par l'uB l'an dernier. Il explique que l'an dernier les 18 projets avaient été financés par la Région. Cette année, il a été décidé de faire un classement, car s'il avait été classé les 28 projets, l'investissement réalisé par l'uB aurait été beaucoup trop important.

Une question est posée sur le montant que l'uB avait décidé de consacrer à cet appel à projets pour cette année.

M. Fournier répond que le total des projets classés, le total TTC s'élève à 1 133 000 euros et la part uB reviendrait à peu près à 565 000 euros. Le montant total de tous les dossiers (28) qui étaient proposés s'élevaient à 2 130 000 euros.

M. Imhoff se demande pourquoi certaines demandes passent à la trappe et d'autres sont gardées ? Il aurait apprécié recevoir 2 listes : 1 avec les projets reçus et 1 sur les projets non reçus avec quelques mots d'explication sur la raison.

M. Fournier explique que dans le règlement fourni par la Région, il y a un axe assez fort sur les projets les plus innovants et les projets portant sur l'hybridation. Les projets retenus sont principalement des projets très innovants ou en lien avec l'hybridation. C'est donc ces critères qui ont amenés à ce classement de 1 à 14.

Mme Sire intervient dans la poursuite des propos de M. Imhoff, et questionne sur un projet de l'IUT de Dijon qui n'a pas été retenu, sans explication précise.

M. Fournier informe qu'il a échangé avec M. Danaudière sur l'IUT de Dijon. Il y a des éléments concrets qui ont amené à ne pas retenir le projet en question. Il s'agissait d'un dossier initialement pré-classé.

Il explique la manière de travailler, avant la commission il est proposé d'un point de vue purement technique et stratégique un pré-classement qui ensuite est étudié en commission. Sur le projet déposé en question de l'IUT de Dijon, celui classé 1/2 et non 2/2, la commande du matériel avait été faite en décembre 2021, elle est en attente de livraison au Data Center. En fait, le matériel a été livré à l'IUT de Dijon et doit être ensuite rapatrié au Data Center et ensuite installé. Il s'agit donc d'un projet en cours, non finalisé.

Il explique que tous les ans, quand il y a des projets qui ne sont pas retenus d'une année sur l'autre, la priorité est donnée de les retenir, de les mettre en position plus avantageuse dans le classement. La suite du projet en question pourra donc être réétudiée l'an prochain. La partie 1 du projet étant finalisé, la version 2 du projet pourra être étudiée.

Mme Vennin pense que ce serait bien de donner accès aux différents critères, de donner accès à une liste pour permettre aux déposants d'avoir des éléments de réponse sur le traitement des dossiers.

M. Fournier répond que c'est quelque chose qui peut se mettre en place, sur le prochain appel à projets. Après la validation de la Région, les porteurs de projets retenus seront informés, il peut être prévu en amont un courriel explicatif.

Pour l'appel à projets de l'an prochain, il propose de partir sur le principe d'ajouter les raisons pour lesquelles les projets sont retenus ou pas, dans la fiche commentaire de la liste fournie.

M. Imhoff ajoute que c'est surtout pour les élus, pour avoir des éléments pour voter.

Mme Fiorentino prend bonne note de ces éléments pour l'an prochain.

<b>Avis CFVU</b>	<b>Favorable</b>	
	Membres élus présents ou représentés : 23	Suffrages exprimés : 20
	Ne prend pas part au vote : __	Contre : 2
	Abstention : 3	Pour : 18

- Compte-rendu des travaux des travaux de la FSDIE du 19/01/2022 concernant le soutien aux initiatives des associations étudiantes (SIAE)

La Vice-Présidente présente le compte-rendu des travaux de la FSDIE du 19/01/2022 concernant le Soutien aux Initiatives des Associations Etudiantes (SIAE)

Mme Fiorentino fait lecture du compte-rendu qui a été rédigée pour Mme Adamiak qui s'excuse de son absence de la CFVU de ce jour.

Les présents à cette commission de classement étaient : Mme Ambre Adamiak, Mme France Herrscher, M. David Cousson, M. Maxence Roulliat, étaient représentés Mme Léa Clouzot, Mme Véronique Lahaie, et la Vice-Présidente.

*« La Région souhaite cibler les projets soutenus et non plus abondé le fonds FSDIE sous forme de somme annuelle, comme c'était le cas jusqu'en 2017. La Région peut financer jusqu'à 50 % des dépenses éligibles, des projets qui seront soutenus au préalable par le FSDIE et classée pour lui être présentés.*

*La Région demande des comptes à l'uB, qui se porte garante des associations. Le dispositif a des critères et un fonctionnement précis qui appellent à une exigence certaine.*

*Ce n'est pas une logique de mécénat mais bien de soutien au projet, avec soutien d'argent public, il est donc normal que seules les dépenses exécutées soient couvertes par la subvention et que la régularité des bilans soient incontournables. Des remboursements peuvent être demandés à la lecture des bilans (pour action non réalisée, dépense non réalisée en tout ou partie, action et dépenses qui ne se sont pas intervenues dans la période d'éligibilité des dépenses, documents irréguliers, modification de projet par rapport au projet originel retenu par la Région par exemple).*

*Aussi un travail d'accompagnement systématique des associations a-t-il été développé par le PFVU, en amont et en aval de la réalisation du projet, compte tenu de cette exigence, et de l'inexpérience de la plupart des étudiants en la matière. Dès l'annonce des résultats, un échange a lieu pour les préparer à la constitution du bilan et des points de vigilance à avoir en tête tout au long de la réalisation du projet.*

*Cet accompagnement a de fait une visée pédagogique pour apprendre aux porteurs de projet et associations comment élaborer un projet, le gérer, le réaliser, et en établir le bilan, surtout pour les aspects financiers.*

*A la fin de la période, les bilans rendus par les associations sont étudiés par le PFVU, puis l'agence comptable avant transmission à la Région.*

*Pour mémoire, l'uB endosse la responsabilité, notamment financière, in fine.*

*Pour les associations qui déposent un projet dans le cadre du SIAE, il convient d'envisager ledit projet sur plusieurs années (la période d'éligibilité est d'un an 1/2, avec justification à terme, donc plusieurs bureaux sont impliqués : celui qui dépose, celui qui réalise, celui qui constituera le bilan).*

*L'université a alerté la Région, chaque année, notamment sur le calendrier en inadéquation avec le fonctionnement des associations étudiantes ».*

#### Critères d'étude des projets et éligibilité des dépenses

Quelques rappels et informations qui ont été transmises aux associations à l'ouverture du dispositif de candidature pour 2022 et qui figuraient dans le descriptif du dispositif transmis par la Région :

- *la période éligibilité commence au dépôt du projet sur la plateforme, du 28/02 au 31/12 N+1. Aucune dépense en rapport avec l'action ne doit avoir lieu avant le 28/02/2022 et après le 31/12/2023 ;*
  - *l'action présentée au SIAE doit être soutenue financièrement par l'université de Bourgogne : les associations devaient donc formuler une demande de subvention FSDIE et SIAE, étudiées en une seule et même commission, à la fois pour la demande de subvention FSDIE et celle du SIAE.*
- Un dossier et un traitement spécifique a été élaboré. Il ne sera pas possible de solliciter ultérieurement un soutien du FSDIE, les associations devaient se positionner pour les deux, en même temps (puisque le dossier présenté par l'uB doit préciser le montant du soutien de l'établissement, dont le FSDIE) ;*
- *la Région ne subventionne pas plus de 50 % du coût éligible de l'action (sont inéligibles : ce qui est hors de la période d'éligibilité, les dépenses d'investissement et maintenance, salaires des personnels, soutien en nature, fonctionnement, formations universitaires, frais d'inscription, autre aide de la région pour cette même action, achat de matériels...);*
  - *la subvention ne peut pas servir à une autre action sous peine d'un remboursement intégral ;*
  - *l'action doit nécessairement concorder avec le Schéma directeur Régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (SRESRI) et la nature des projets que la Région privilégie à savoir : la citoyenneté, la culture, l'environnement, l'international, la technologie, la solidarité, le sport, la vie des campus, les actions inclusives (ex : égalité femme-homme, handicap). »*

#### **Pour le SIAE 2022 à l'Université de Bourgogne**

5 dossiers ont été reçus, 4 peuvent être présentés, et sont donc classés par la commission.

Devant l'intérêt des projets soumis mais au vu des constitutions peu ou pas recevables pour certains, des correctifs ont été demandés aux associations candidates pour leur permettre de déposer un projet régulier, recevable et le plus « solide » possible, et ainsi leur donner une chance d'être présenté au SIAE 2022. Mme Fiorentino précise que Mme Herrscher a confirmé ce matin, que ces 4 dossiers étaient à présents complets et pleinement satisfaisants.

#### Les projets retenus sont :

- le projet de **l'association ARAM** « la maison n'accepte que la réussite » ;
- le projet d'**Adexpra** « Radio Dijon campus », vecteur de savoirs culturels ;
- le projet de **l'OPEIF** « Echanges inter-facultés de médecine France-Togo » ;
- le projet de **Jurivision**: « financement d'un colloque sur le droit des affaires, entre obsolescence et modernité ».

#### Projet non retenu :

**L'ASC Macon** avait déposé un projet Spectacles des ateliers théâtre et chorales de l'INSPE de Macon mais le dossier était incomplet, sans aucun justificatif de dépense prévu, sans indiquer la somme sollicitée auprès du SIAE dans le budget prévisionnel. Les statuts ne sont pas signés. Contactée, l'association a renoncé à régulariser et donc à ses demandes de subvention SIAE et FSDIE.

M. Roulliat remarque que quasi aucune association n'a répondu, seules 4 associations (4 dossiers) sur 140 associations. Le cahier des charges de la région rend impossible de déposer un dossier.

Mme Fiorentino confirme que le nombre de projets est dérisoire et qu'il sera fait à nouveau cette observation à la Région.

<b>Avis CFVU</b>	<b>Favorable à l'unanimité</b>	
	Membres élus présents ou représentés : 23	Suffrages exprimés : 23
	Ne prend pas part au vote : __	Contre : __
	Abstention : __	Pour : 23

#### 4. Accès en 1ère année de Licence-DEUST-PASS-BUT : Modification des capacités d'accueil session 2022

Mme Fiorentino rappelle que lors de la dernière CFVU, les capacités d'accueil avaient été votées et il avait été bien souligné que ces capacités d'accueil étaient en forte diminution. A la suite de cette baisse notable des capacités d'accueil, et à la suite du vote du CA, le Rectorat avait contacté l'uB et certaines des composantes pour exiger un retour aux capacités de l'an dernier. Il a été répondu que sans moyens supplémentaires accordés, l'uB ne reviendrait pas sur des capacités d'accueil.

Elle informe que le Ministère, avant Noël, a notifié à l'université de Bourgogne 6 nouveaux postes soclés. Il s'agit de postes pérennes pour la 1<sup>ère</sup> fois depuis 10 ans. Parce que l'uB a été entendu par le Ministère, il a été décidé de demander aux Directeurs de composante, de revenir aux capacités d'accueil de l'an dernier. Donc, ce sont les mêmes capacités d'accueil qui vont être revotées par rapport à la CFVU de décembre pour les composantes qui avaient baissé leur capacité d'accueil.

Il s'agit de : l'IUT Dijon-Auxerre qui avait baissé ses capacités d'accueil de 309 places, l'UFR DSEP (100 places en droit, 50 places en AES), le Département de psychologie (la LAS psycho avait été fermée (30 places), et l'UFR Sciences et Techniques (25 places).

Elle explique que pour ces composantes, les capacités d'accueil reviendront à ce qu'elles étaient l'an dernier et la LAS psycho est ré-ouverte.

Elle rajoute que cela a un coût financier du point de vue de l'investissement humain, du personnel et que tant que de nouveaux supports ne seront pas accordés, il ne sera pas question d'aller au-delà de cette limite.

M. George questionne sur les conditions d'admission sur le pôle international- une composante n'a pas donné suite sur les candidatures des étudiants internationaux et aucun avis a été donné. Aucune candidature instruite. A ce jour, toujours pas de réponse.

Mme Fiorentino lui demande pour quelles raisons, selon eux ?

M. George répond qu'il ne sait pas et que pour cette année c'est trop tard pour les étudiants qui ont candidaté par Campus France.

Mme Fiorentino propose d'en rediscuter pour pouvoir se rapprocher de la composante et voir quel est le problème. Elle le remercie d'avoir soulevé cette question.

Mme Morlaix remarque une coquille dans le tableau des capacités d'accueil 2022. Il n'y a plus de redoublants en PASS, une rectification sera apportée dans la cellule.

<b>Avis CFVU</b>	<b>Favorable à l'unanimité</b>	
	Membres élus présents ou représentés : 22	Suffrages exprimés : 22
	Ne prend pas part au vote : __	Contre : __
	Abstention : __	Pour : 22

#### 5. Accès en Master 1 : calendrier des candidatures pour les candidats nationaux session 2022

Mme Fiorentino rappelle que le Ministère souhaitait mettre en place un portail d'inscription en master au niveau national avec un calendrier harmonisé. Le Ministère renonce pour cette année au portail, mais concernant le calendrier qui devait être voté aujourd'hui, il se trouve que sur le site TMM (Trouver Mon Master) il est bien précisé que pour le moment aucune date ne peut être rentrée dans l'attente d'un retour du Ministère. Les dates ne sont toujours pas indiquées, puisque le Ministère n'a pas renoncé à un

calendrier harmonisé. Pour cette raison, il ne sera pas possible à cette CFVU de voter le calendrier des masters.

La Vice-Présidente a écrit aux Doyens et aux Responsables de master la semaine dernière, il a été souhaité ne pas faire voter de date aujourd'hui, plutôt que d'être obligé de revoter de nouvelles dates à la prochaine CFVU.

Par ailleurs, un calendrier national devait être soumis au CNESER du 15/02/2022. Au regard de tous ces éléments, et pour éviter tout risque de désinformation et de recours, nous attendons les informations officielles suite au CNESER avant de pouvoir arrêter le calendrier au niveau de l'établissement. Ce dernier sera présenté à la CFVU du 01 mars 2022.

Elle précise également que l'UFC a fait le même choix que nous puisque le calendrier des masters sera voté à la prochaine CFVU du 3 mars.

M. George s'interroge au sujet de la plateforme TMM Trouver Mon Master ; les étudiants internationaux doivent être à minima européens et seraient considérés comme les français sur la plateforme. Or, Les candidats non européens déjà en France pourront passer dans la plateforme. Il conviendra de voir comment la plateforme sera mise en place et comment évoluera le Ministère sur la question.

Mme Fiorentino a l'impression que le Ministère est confronté à plusieurs difficultés techniques, concernant cette plateforme, la situation semblant confuse pour eux. Elle remercie le pôle international pour cette information.

<b>Info CFVU</b>	<b>En attente des éléments du MESRI</b>
----------------------	---

## **6. Compte-rendu des travaux de la commission de la pédagogie**

### **Commission de la pédagogie du 16/11/2021**

- 6.1. Master mention Géographie, aménagement, environnement et développement :**  
**demande de création du parcours changement climatique - rentrée 2022-2023**  
et fermeture de la LP Aménagement paysager : conception, gestion, entretien –  
parcours gestion des espaces végétaux urbains  
**Capacité, attendus et modalités d'examen des candidatures**

Mme Fiorentino rappelle que ce projet avait été discuté lors de la commission de la pédagogie du mois de novembre 2021. Quelques questions subsistaient, notamment sur la soutenabilité financière de ce projet.

M. Ulmann, enseignant -chercheur au Département de géographie et actuellement Responsable de la L2 de géographie et Mme Martiny enseignante-chercheuse au Département de géographie et Responsable de la L3 de géographie, futurs porteurs du parcours M1 présentent ce nouveau parcours.

#### **L'offre de formation actuelle**

L'offre de formation actuelle avec la licence de géographie, propose 2 parcours en 3<sup>ème</sup> année : un parcours aménagement, environnement et un parcours métiers de l'enseignement avec très peu d'étudiants. En parallèle, il y a une licence professionnelle gestion de espaces verts urbains qui était ouverte depuis une quinzaine d'années, et qui va fermer à la fin de cette année universitaire.

Aujourd'hui, il est offert un parcours **TMEC** Transport, Mobilité, Environnement et Climat au sein de la mention Géographie Aménagement Environnement et Développement (GAED), qui est co-habilité avec Besançon. Actuellement il y a 2 parcours à Besançon et 1 seul à Dijon.

#### **Les motivations de l'évolution de cette offre de formation**

. après une rapide étude menée à l'échelle du paysage national voire européen, il est apparu qu'il y a peu de formations qui rendaient visible le changement climatique. Le but est de former, de manière urgente

des étudiants au défi du changement climatique et de ses interactions avec l'environnement et les sociétés ;

. troupe faible taux de diplômés de la licence de Géographie à Dijon qui se réinscrivaient en master à l'UB. En proposant un 2<sup>ème</sup> parcours de master plus accès sur des thématiques de ce type, cela permettra de recruter un plus d'étudiants ;

. fermeture de la licence professionnelle mention « aménagement du paysage ». Il s'agit d'une opportunité de remobiliser les heures de la licence professionnelle pour ouvrir ce parcours de master.

M. Ulmann explique que par rapport aux faibles nombres d'étudiants de L3 qui s'inscrivaient en master à l'UFR, 70 à 75 % des étudiants aller chercher un master ailleurs, sur des thématiques où l'UFR était largement compétente. L'UFR s'est dit que cela était anormal de ne pas pouvoir former en interne les étudiants. Une des thématiques qui revenait était l'urbanisme, les risques naturels au-delà du changement climatique.

Ces éléments représentent une opportunité unique de créer un parcours innovant sur lequel, il y a une réflexion depuis plusieurs mois. Ce parcours s'intitule **CCLimat** « *Changement Climatique Adaptation, Territoires* »

### **Le parcours CCLimat**

Ce parcours a été imaginé à coût constant à l'échelle de la mention GAED.

Mention actuelle : LP GEVU (Gestion des Espaces Végétaux Urbains) + TMEC (Transport, Mobilité, Environnement, Climat) soit un total heures de 1 215 hETD

Mention prévue en 2022 : CCLimat + TMEC soit un total heures de 1 196 hETD

Il s'agit d'une formation sur 2 ans :

. **les heures de la LP** = 582.5 hETD ;

. **un tronc commun avec le parcours existant TMEC** représente environ 220 hETD **en M1**, soit à peu près 2 UE sur le thème « *Climat-Environnement* » S1 et S2 + 2 UE « *transverse* » au S1 et S2 ; **En M2**, 2 UE « *Méthodologie* » partagées avec TMEC ;

. **insertion dans le dispositif « interdisciplinaire course » de la graduate School Transbio** avec 2 UE « *climate change* » en M1 et M2 portées par Biogéosciences.

Ces UE spécifiques à la climatologie sont ouvertes à l'ensemble des parcours de masters de la graduate school transbio. Cela permet l'ouverture à l'international car ces UE sont censées être en anglais.

Mme Martiny rappelle donc qu'en M1, ce serait des enseignements qui seraient partagés entre le parcours TMEC existant, le nouveau parcours mis en place ; et également des parcours dans d'autres UFR comme le parcours SEME (Sols, Eau, Milieux, Environnement).

### **CCLimat : L'ouverture à l'alternance en M2 dès la rentrée 2023**

Le volume en M2 prévu est de 470 heures, avec une architecture imaginée comme étant compatible avec l'alternance dès aujourd'hui. Même en M1 l'UFR aimerait mettre en place des enseignements organisés par bloc-semaines (comme en TMEC), qui permettraient de faire de la place à l'alternance.

Il y a eu une prise de contact avec le SEFCA, qui a apporté tous les éléments à mettre en place, en vue de l'ouverture à l'alternance dès 2023. Les démarches sont en cours de partenaires socio-économiques. L'idée à terme serait de pouvoir tout financer, ou partiellement 1 UE au sein du parcours master.

### **Les éléments pédagogiques de CCLimat**

Les thématiques phares sont la détection/la projection du changement climatique à l'échelle des territoires, à l'adaptation des territoires.

Un focus est porté sur l'urbain, notamment végétalisation des espaces urbains, lié donc à l'historique de la LP GEVU. Il y a un réseau de professionnels du paysage qui est déjà disponible et également des chercheurs au centre de Recherche de climatologie.

Les compétences, l'idée est de transmettre aux étudiants la façon d'acquérir et analyser les données climatiques et environnementales, mais aussi de maîtriser les outils de Gouvernance climatique et

écologique territoriale (plans Climat-Air-Energie Territoriaux).

M. Ulmann rajoute qu'en tant que climatologue au laboratoire du centre de Recherche de climatologie, ce projet lui tient à cœur. C'est une formation qui tient également à cœur l'UFR, de répondre aux grands enjeux environnementaux actuels, notamment l'urgence climatique. C'est pour cela que cette offre de formation a été et construite en ce sens. Il s'agit donc d'un master qui a du sens, et particulièrement utile.

#### **Le résumé de la nouvelle offre de formation au niveau Master**

Il s'agit d'une formation attractive sur le plan thématique, venant combler un manque sur le plan national. Cela permet aussi d'équilibrer les choses au sein de la mention, avec ce 2<sup>ème</sup> parcours à Dijon., avec un solide tronc commun avec le parcours existant. Il semblait intéressant de ne pas déconstruire le parcours existant TMEC, mais au contraire de s'appuyer sur l'existant pour enrichir la proposition de formation. La dimension internationale était aussi souhaitée, ainsi que plus de recrutements d'étudiants en local. Le Département est composé de 2 équipes de Recherche qui travaillent main dans la main, d'un côté les climatologues et de l'autre les spécialistes (du transport, de la mobilité, de l'aménagement des territoires). C'est une collaboration, un rapprochement des équipes qui est maintenu et nourri depuis quelques années. Le côté fédérateur du projet tient à cœur les équipes, à l'échelle du Département, de mobiliser l'ensemble des ressources à disposition.

Ce nouveau parcours de master va vraisemblablement amener plus de monde, voire quasiment l'ensemble des enseignants-chercheurs du Département, et cela est important.

M. Rouillat félicite l'initiative de ce nouveau master qui répond à une volonté des étudiants sur ces thématiques avec un 2<sup>ème</sup> année en alternance, fortement demandée par les étudiants de master. Il trouve cela très intéressant.

Mme Fiorentino félicite l'équipe et trouve que ce projet repose sur une ingénierie très consistante, qui valorise bien les forces en interne.

Mme Morlaix insiste sur le caractère modélisant de la démarche, du fait que les équipes ont dû revenir sur le dossier, notamment sur la soutenabilité financière du projet. Elle trouve la démarche de solliciter les acteurs socio-économiques, très intéressante, du point de vue de l'alternance. Elle souligne la qualité du dossier et la démarche complète qui a été entreprise, malgré les obstacles.

Mme Delaunay souhaite apporter une précision sur le master, en termes de **capacités d'accueil et des attendus ainsi que les modalités de candidature**. Ces précisions ont été intégrées dans le dossier pour qu'elles soient intégrées dans le portail TMM (Trouver Mon Master).

<b>Avis CFVU</b>	<b>Favorable à l'unanimité</b>	
	Membres élus présents ou représentés : 22	Suffrages exprimés : 22
	Ne prend pas part au vote : __	Contre : __
	Abstention : __	Pour : 22

#### **Commission de la pédagogie du 20/01/2022**

##### **6.2. Projets internationaux**

M. George du Pôle International présente différents projets de coopération.

#### **Projet d'échange diplômant**

. L'**Università Degli Studi di Verona** (UDSV) en Italie, il s'agit d'une création d'un double diplôme franco-italien, avec le Master « Mathematical Physics » *Math4Phys* d'UBFC. Ce master est opéré par l'uB, porté par l'UFR Sciences et Techniques. Ce projet permettra à des étudiants du Master « Mathematical Physics », de pouvoir prétendre au double diplôme en faisant une mobilité en Italie et inversement pour les étudiants italiens.

Les étudiants feront le M1 chacun chez soi, et feront une mobilité chez le partenaire en M2.

Dans le cadre des doubles diplômes, il est prévu que les étudiants ne payent leur inscription que dans leur établissement d'origine mais sont exonérés des frais d'inscription dans l'établissement d'accueil.

### **Projet d'échange non-diplômant (créditant)**

. **L'Universiapolis d'Agadir** (UUA) au Maroc, porté par l'ISAT Nevers, il s'agit d'un renouvellement qui permettra de pouvoir échanger des étudiants en cycle d'ingénieur. Ils pourront faire un semestre, voire une année d'étude complète chez le partenaire. Le partenariat permettra aussi des mobilités de stage ou recherche doctorale en laboratoire.

. **L'University of Liverpool** (UoL) au Royaume-Uni. Dans les faits, il s'agit d'un renouvellement d'une coopération qui existe de longue date, plus précisément d'une création d'accord. Depuis le Brexit, le Royaume-Uni ne fait plus partie du programme Erasmus, cela signifie que tous les accords Erasmus ont été supprimés d'un seul coup. Le pôle international est dans une phase de pouvoir reconstruire le partenariat avec le partenaire britannique.

Cet accord avec Liverpool permettra à l'UFR Langues et l'UFR Lettres, la poursuite des échanges d'étudiants qui avaient lieu auparavant dans le cadre d'Erasmus. Cet accord sera mis en place pour permettre aux britanniques d'envoyer des étudiants, et parallèlement les étudiants de l'uB pourront continuer à aller au Royaume-Uni mais dans un cadre hybride lié à Erasmus malgré tout.

. **L'Università della Svizzera italiana** (USI) en Suisse, la Suisse elle aussi ne fait plus partie du programme Erasmus depuis 2014. Les Suisses ont créé un programme parallèle au programme Erasmus le SEMP (Swiss-European Mobility Programme), qui permet aux Suisses de pouvoir continuer à travailler avec les établissements européens.

Cet accord va plutôt permettre aux Suisses d'envoyer des étudiants à l'uB, et parallèlement l'uB va mettre en place les accords Erasmus.

### **Pour compte-rendu**

M. George explique comment l'uB va travailler avec les établissements britanniques et Suisses, alors qu'ils ne font plus partie du programme Erasmus. C'est une des possibilités qui est permise par le nouveau programme Erasmus qui a commencé en 2021 et qui s'étendra jusqu'en 2027.

Il s'agit de disposer d'une petite partie de l'enveloppe budgétaire, donnée par la commission européenne et de la dédier spécifiquement à des mobilités vers des pays non-membres du programme Erasmus : des pays majoritairement non-européens.

Cela peut se faire à hauteur de 20 % de la capacité globale de la subvention. Une des priorités qui a été fixée par l'uB, après concertation au sein de la commission européenne internationale de l'uB, a été de viser avant tout ces 2 pays (Royaume-Uni et Suisse). Ce sont 2 pays où le coût de la vie est relativement élevé, et le souhait est de pouvoir aider les étudiants quand ils vont dans ces pays, en leur apportant des bourses pour que le coût de la vie leur soit moins chère.

D'autres pays sont ciblés à plus long terme, où le coût de la vie est aussi élevé, notamment les Etats-Unis, le Canada, Singapour, et le Japon, cela se fera un jour. En attendant, cette possibilité s'étend avec 3 autres établissements britanniques - University of Birmingham (UoB), Durham University (DU), University of Edinburgh (UoE) tous les 3 partenaires de l'UFR Langues. Ces 3 partenaires ont demandé un accord Erasmus et cela leur suffira pour envoyer des étudiants à l'uB.

Avec Liverpool, ce sera un accord Erasmus en plus de l'accord bilatéral, et pour les Suisses avec l'université de Lugano, ce sera pareil avec parallèlement un accord bilatéral et un accord Erasmus.

<b>Avis CFVU</b>	<b>Favorable à l'unanimité</b>	
	Membres élus présents ou représentés : 22	Suffrages exprimés : 22
	Ne prend pas part au vote : __	Contre : __
	Abstention : __	Pour : 22

**6.3. Demande de création du DU FLEST** (Français langue étrangère de spécialité technique) - IUT Le Creusot - pour la rentrée 2022-2023



Mme Sifferlen, enseignante à l'IUT du Creusot et Mme DAIRE enseignante d'anglais au Creusot présentent la création de ce DU.

Il s'agit du **DU FLEST** (Français Langue Etrangère de Spécialité Technique). L'IUT souhaiterait une réouverture de diplôme puisqu'un DU de ce type existait auparavant (début des années 2000). Il accueillait précédemment des étudiants chinois et il s'est appelé longtemps le DU Chine. L'IUT a fini par fermer ce DU pour plusieurs raisons, dont l'une était le souhait d'élargir l'offre et ne plus seulement s'adresser à des étudiants chinois mais à d'autres étudiants internationaux.

L'IUT du Creusot propose cette nouvelle « mouture » et souhaiterait assumer la responsabilité et proposer son ouverture à la rentrée 2022.

### **Les objectifs du diplôme**

Le DU FLEST constitue la 1<sup>ère</sup> année d'un processus visant à intégrer des étudiants étrangers dans le système universitaire français, notamment en 1<sup>ère</sup> année de BUT (Bachelor Universitaire de Technologie). Les objectifs sont : la mise en situation de bain linguistique par le biais de cours d'enseignements généraux et d'enseignements de spécialité BUT TC/GEII/GMP/MP ; la familiarisation avec les méthodes des universités françaises ; la consolidation des acquis dans la spécialité choisie et intégrer ensuite un des BUT proposés.

### **L'admission**

Le public visé est des étudiants titulaires d'un diplôme équivalent d'un baccalauréat, qui ont d'abord suivi des cours de français dans leur pays d'origine, avec un niveau B1 attendu du CECRL, le but étant de les amener au niveau B2. Ils doivent montrer un intérêt pour le commerce s'ils choisissent le parcours techniques de commercialisation ou un intérêt pour les sciences pour l'ingénieur. Ils doivent avoir un niveau suffisant en anglais pour suivre les cours dispensés dans cette langue dans le parcours.

### **La formation**

Il est proposé un rythme de travail assez soutenu avec un enseignement sur 32 semaines avec 20 à 25 h/semaine en présentiel, en plus du travail personnel (maison/BU).

L'IUT propose un accompagnement privilégié avec un tuteur pédagogique personnel qui permettra d'accompagner l'étudiant en fonction de ses besoins et spécialité dans son apprentissage. Il s'agit d'un enseignant qui s'occuperait d'un petit groupe d'étudiants, en plus de 70 heures de tutorat général dispensés par des étudiants français. Ces étudiants français aideraient les étudiants internationaux dans leur discipline, pour les écrits universitaires et dans la recherche de ressources mais également pour nouer des liens.

### **Le programme**

Il s'agit d'un parcours commun qui concerne le FLE Français Langue Etrangère général avec beaucoup d'heures pour mettre les étudiants à niveau, d'autres modules de l'anglais et TIC, FLE de spécialité TC

Il y a 2 UE qui sont intégralement consacrées aux 2 parcours : pour le parcours TC avec l'entreprise et son environnement et techniques commerciales, pour le parcours SI avec les sciences fondamentales et techniques scientifiques.

### **Validation et admission en BUT**

L'évaluation est basée sur le contrôle continu, c'est le système de l'IUT avec une assiduité obligatoire aux cours et contrôles sous peine d'avoir 0.

A la fin de l'année, l'étudiant doit avoir une moyenne générale supérieure ou égale à 10/20 et aucune UE inférieure à 8/20 sachant que les UE peuvent se compenser si elles sont supérieures à 8/20.

L'admission possible en 1<sup>ère</sup> année de BUT, est conditionnée à l'obtention du DU à l'IUT du Creusot et la validation du niveau B2 du CECRL (niveau de français requis pour intégrer une université française).

### **Le budget prévisionnel**

Le budget est calculé sur la base de 15 étudiants, sachant que l'IUT préfère rester en petit effectif et privilégier le qualitatif au quantitatif.

Mme Sifferlen rappelle que leur marque de fabrique est un accompagnement très resserré autour des étudiants.

Les droits d'inscription fixés par l'uB sont de 184 euros et les droits spécifiques de formation ont été réévalués à 4 300 euros (en attente de validation) car pendant de très nombreuses années les droits n'ont pas été réévalués et le taux horaire TD a augmenté ces dernières années.

Le total des recettes s'élève à 61 920 euros et couvrent les dépenses, puisque le but de ce diplôme est d'être totalement autofinancé, cela ne coûte rien à l'uB au final.

L'IUT espère pouvoir ouvrir ce DU à la rentrée septembre 2022, tout en étant conscient des difficultés que cela représente, car il reste beaucoup à faire pour le recrutement des étudiants.

<b>Avis CFVU</b>	<b>Favorable à l'unanimité</b>	
	Membres élus présents ou représentés : 22	Suffrages exprimés : 21
	Ne prend pas part au vote : 1	Contre : __
	Abstention : __	Pour : 21

#### **6.4. Demande d'accréditation du DEUST préparateur/technicien en pharmacie – formation en alternance - UFR Sciences de santé - pour la rentrée 2022-2023**

M. Lesniewska, Doyen de la faculté de pharmacie et Vice-Doyen de l'UFR sciences santé présente le DEUST et licence professionnelle préparateur/technicien en pharmacie d'officine.

#### **Universitarisation du BP Préparateur en pharmacie**

##### Genèse et traitement du projet

M. Lesniewska explique qu'il a repris la genèse de ce projet au 1<sup>er</sup> septembre 2021, avec une 1<sup>ère</sup> étape consistant à la validation de la maquette du DEUST par le Ministère (l'uB ayant présenté le projet en dernier). Le projet a été présenté en commission de la pédagogie et en conseil de l'UFR. Il présente aujourd'hui la version présentée au Ministère.

##### Le statut règlementaire des structures

L'université et la structure certificatrice va coparticiper aux recrutements, coparticiper aux jurys de délibération d'attribution du diplôme et offrira la possibilité aux étudiants et au CFA, de faire passer les épreuves écrites au sein de l'université. L'animation des enseignements sera prise en charge à hauteur de 15 % par année d'enseignement.

Le CFA reste le centre organisateur et le lieu de réalisation des enseignements. C'est le CFA qui gère *Parcoursup*, coparticipe aux recrutements et anime à hauteur de 85 % les enseignements.

##### Les conditions d'admission des candidats

**Avec le DEUST** préparateur technicien en pharmacie, il y aura uniquement des recrutements niveau BAC généraux à hauteur de 45 %, de BAC techniques 50 % et BAC professionnels 5 % avec la nécessité d'avoir des heures de renforcement pour ces étudiants. Au niveau du CFA, il y aura une étude des bulletins scolaires, un entretien de motivation avec des tests à l'écrit. Ce DEUST se fait par alternance. A l'issue de ce DEUST, il y aura la Licence Pro Préparateur spécialisé en pharmacie d'officine, qui est en cours d'écriture.

##### La gestion administrative (inscription et suivi)

**Les frais d'inscription** sont facturés par l'université et ne coûte rien à l'apprenti, la quote-part est versée par le CFA de Talant à l'université. Les frais d'inscriptions seront de 150 euros pris par le SEFCA.

Les étudiants devraient avoir droit à la carte d'étudiant des métiers (apprentissage) – logo des 2 activités, ou carte étudiant classique, c'est un point à voir.

##### **Le suivi de la contractualisation des candidats**

C'est le CFA qui se charge de faire le lien entre les entreprises et les candidats. L'UFR des sciences de santé n'a pas d'action prévue à ce niveau-là.

### Le suivi pédagogique attendu et ses particularités

Il est prévu un suivi pédagogique, l'UFR va suivre tous les projets tutorés, l'anglais, l'informatique et la communication.

### Les modalités d'évaluation du DEUST

Les enseignements sont regroupés en unités d'enseignement (UE) avec des ECTS. Les UE sont compensables entre elles au sein d'un même semestre si l'étudiant a une moyenne générale supérieure ou égale à 10 – soit 30 ECTS par semestre. Les 4 semestres du cycle universitaire sont compensables entre eux, soit 120 ECTS qui seront validées à l'issue de la 2<sup>ème</sup> année. L'évaluation globale se faisant l'issue de la 2<sup>ème</sup> année. Comme ce sont des apprentis, il n'y a quasiment pas de redoublements permis entre la 1<sup>ère</sup> et la 2<sup>ème</sup> année de DEUST. Au bout de 2 ans, le redoublement a lieu au bon vouloir des entreprises, qui payent les apprentis et au niveau des évaluations.

Remarque : l'apprentissage se matérialisant par un contrat de travail, il n'est pas possible d'y mettre fin pour insuffisance de niveau, ou d'en modifier le terme, le passage de la 1<sup>ère</sup> année à la 2<sup>ème</sup> année est automatique.

### La validation du DEUST

Les évaluations se font en contrôle continu au CFA de Talant, et les évaluations terminales à l'université. 1 semaine soit 2 jours par semestre pour organiser les épreuves. Le jury de délibération sera co-présidé par le Doyen de la faculté de pharmacie.

### Les contenus des formations

M. Lesniewska précise que la V4 UE DEUST PREP et la V4 UE PREP SPE EN PH sont déposées sur le Cloud.

M. Roulliat réagit sur la carte étudiant, l'étudiant doit-il la payer ? et qu'en est-il pour la CVEC ? Il pense que ce serait intéressant qu'il y ait à l'université une réflexion sur l'universitarisation, sur ses statuts qui sont parfois bancals en fonction des filières. L'universitarisation est très active à l'UFR de santé et pèse souvent sur les services de l'UFR (scolarité, administratif) notamment sur les questions de la vie étudiante où beaucoup d'étudiants de l'UFR de santé ne bénéficient pas forcément des investissements de la vie étudiante auxquels ils ont droit et auxquels ils participent au financement.

<b>Avis CFVU</b>	<b>Favorable à l'unanimité</b>	
	Membres élus présents ou représentés : 20	Suffrages exprimés : 20
	Ne prend pas part au vote : __	Contre : __
	Abstention : __	Pour : 20

### 7. Convention de partenariat avec la Direction Régionale des Finances publiques pour développer les échanges entre le monde de l'étudiant et la DGFIP

Mme Fiorentino présente cette convention, il s'agit d'une convention de partenariat avec la Direction Régionale des finances publiques pour développer les échanges entre le monde de l'étudiant et la DGFIP (Direction Générale des Finances Publiques), prévoyant une information des étudiants sur les métiers de la DGFIP avec la participation de la DRFIP (Direction Régionale des Finances Publiques) de BFC aux journées portes ouvertes. Elle prévoit aussi l'offre de stages de 2 à 6 mois à des étudiants de l'uB, pour leur permettre de mieux se préparer aux concours de la fonction publique, notamment de la fonction publique d'Etat et des finances publiques.

Cette convention prévoit également la participation possible de la DGFIP aux formations dans le domaine du droit fiscal et des finances publiques, à la préparation aux concours, aux jurys de concours. La convention prévoit également la possibilité de confier des travaux d'étude et de recherche à des étudiants et d'accueillir des étudiants de M2 en apprentissage.

Mme SIRE ne comprend pas pourquoi cette convention n'est pas ouverte aux étudiants de BUT pour les stages et l'apprentissage.

Mme Fiorentino répond que cela pourrait intéresser les étudiants de l'IUT de Dijon -Auxerre, mais cela n'apparaît pas dans la convention. Elle suppose que cela doit être un oubli.

Mme Morlaix pense que la convention semble généraliste.

Il est proposé de poursuivre la validation de cette convention et voir s'il est possible de prévoir un avenant pour les BUT.

Mme Fiorentino propose d'adopter cette convention entre l'uB et la DGFIIP, sous réserve de cette demande d'avenant pour élargir cette convention aux formations qui seraient intéressées.

<b>Avis CFVU</b>	<b>Favorable à l'unanimité</b>	
	Membres élus présents ou représentés : 20	Suffrages exprimés : 20
	Ne prend pas part au vote : ___	Contre : ___
	Abstention : ___	Pour : 20

## 8. Expérimentations proposées dans le cadre des Etats Généraux de la formation

Mme Demougeot-Lebel et M. Emorine du CIPE présentent les premiers éléments issus des Etats Généraux Le bilan des états généraux

L'objet de cette présentation est de présenter ce qui est mis en place actuellement, à la suite des états généraux dans le cadre du projet d'établissement pour la formation. Un axe en particulier est présenté, il s'agit d'expérimentations qui sont issues de ce qui est remonté des états généraux, qui contribuent au projet d'établissement. Elle précise que ce n'est pas la totalité du projet d'établissement qui est présenté, ni la totalité du bilan des états généraux.

### Le bilan des états généraux de la formation

M. Emorine explique que sur les attendus, l'objectif était de recenser l'existant au niveau de la formation au sein de l'établissement ; d'établir une vision commune de la formation et de poser les bases d'un projet d'établissement pour la formation.

Ces objectifs ont été voulus à travers une organisation collégiale en « 2 phases » : 1 phase de consultation (questionnaire en ligne du 04/12/2020 au 05/02/2021) et 1 phase de concertation (sur 1 semaine d'ateliers du 26 au 30/04/2021).

### Les résultats

. 286 répondants pour la 1<sup>ère</sup> phase (consultation) et 42 participants pour la 2<sup>ème</sup> phase (concertation) dont 32 participants très engagés sur 42, qui ont participé à plusieurs soirées thématiques.

. 4 596 unités de sens (contenus), recensées sur plusieurs thématiques (acteurs, cadre, matériel, lieux, pratiques pédagogiques).

Parmi ces unités de sens, il y a eu beaucoup de questions d'accompagnement, d'organisation et de contenu de la formation. Ces 3 questions-là répondaient toutes à des demandes, identifiées comme demandes d'accessibilité, d'adaptabilité et de cohérence.

Pour répondre à ces problématiques, **3 réponses (expérimentations)** ont pu être lancées dès cette année :

1. la question du décloisonnement CM/TD/TP
2. la question de référents-compétences
3. la question de la multiplication des tiers-lieux d'apprentissage

Mme Demougeot-Lebel précise ce qui a été remonté, suite au lancement de ces **3 expérimentations**.

### **1/ Expérimentation dite de décloisonnement CM/TD/TP**

Un certain nombre de remontées de la part des enseignants ont dit qu'il était compliqué de faire des choses car très contraintes par le modèle de comptabilités des heures CM/TD/TP. Il a été proposé aux enseignants Responsables de leur enseignement, qu'il n'y avait pas de limites de possibilités, avec la possibilité d'une aide de la part des services de soutien (CIPE et PNR).

Mme Demougeot-Lebel fait un focus sur ces 3 projets mis en lumière, car il a été constaté qu'il n'est pas certain, que les équipes enseignantes ou les enseignants, saisissent ce qui pouvait être proposé. Si l'accent est mis sur les projets qui ont été identifiés et validés, il apparaît un certain nombre d'**invariants** qui s'adressent tous à des étudiants de licence, c'est quelque chose qui paraît nouveau. Les invariants trouvés étaient tous des projets qui portaient sur des niveaux de licence. Ces expériences de décloisonnement visaient toutes des apprentissages qualifiés en profondeur ou complexes, c'est-à-dire que les étudiants soient en situation de réfléchir à des problématiques complexes ou soient en situation de travailler à plusieurs au cours d'un sujet. Parmi ces invariants, il y a une diversité de pratiques pédagogiques qui ont été proposées (enseignement magistral, accompagnement des groupes, auto-évaluation ou de l'évaluation par les pairs. Il apparaît une articulation de « moments d'apprentissage » (synchrone/asynchrone, présentiel/distanciel, au rythme de l'étudiant, ressources externes, etc.). La notion de choix apparaît pour les étudiants (participer aux séances en présence supervisées ou travailler en autonomie chez soi).

Elle souligne qu'il n'y a pas eu de projets purement numériques ou quelqu'un aurait dit de basculer son cours à distance.

Mme Demougeot-Lebel précise qu'il est prévu de réitérer cette expérimentation pour la rentrée prochaine parce que proposer cela en novembre pour une mise en œuvre en janvier était très limitant pour les collègues.

## **2/ Expérimentation dite Référents-compétences**

Il y a eu des retours d'enseignants au moment des états généraux qui se demandaient comment appliquer les blocs de compétences dans la maquette, et plus largement, des questions sur comment les évaluer, les enseigner etc...

Il s'agit de permettre aux équipes une réflexion et des formations sur les compétences afin d'anticiper les changements à venir

### Le cadre de l'Expérimentation

Il a été proposé de suivre les formations du CIPE qui sont dédiées à ce sujet, de mettre en place et animer des groupes de travail au sein de sa composante et/ou de son Département, en échange de 10 heures de décharge et/ou heures complémentaires.

A ce jour, le dispositif du CIPE se compose de 3 événements :

- . une conférence de 2 heures intitulée « de quoi parle-t-on » qui a eu lieu le 1<sup>er</sup> février, elle a servi à poser le cadre théorique et règlementaire ;
- . une approche par compétences sur 3 demi-journées : comment concevoir et piloter un programme de formation en compétences ;
- . un Référent compétence sur 1 journée, pour « accompagner ses collègues ».

Ce dispositif accueille 26 participants soit un(e) Représentant(e) par UFR. Il y a 9 UFR engagées sur les 16 possibles. Cela s'explique par différentes raisons, certains Départements sont déjà en compétences (MEEF), d'autres sont dans une autre réforme que les blocs licence (les 3 IUT de l'uB dans la réforme du BUT). L'Esirem et l'Isat ne sont pas concernés non plus.

Il y avait potentiellement 10 UFR concernées, 9 sont engagées et celle qui n'est pas engagée c'est l'UFR Staps.

## **3/ Expérimentation la multiplication des tiers-lieux d'apprentissage**

M. Emorine explique que 2 projets ont été remontés et sont en cours de traitement actuellement.

Il s'agit de faciliter l'apprentissage étudiant en favorisant l'échange entre les pairs et la mobilisation de ressources hors des cours.

### Le cadre de l'Expérimentation

- . le besoin d'échanges hors enseignements et travail ;
- . il a été demandé aux composantes elles-mêmes, d'identifier les potentiels espaces aménageables ;
- . la possibilité de dire à ces composantes que si elles estiment un tutorat étudiant nécessaire pour la surveillance du tiers-lieu, la demande pourrait être étudiée et serait envisageable.

Ces 3 expérimentations présentées aujourd'hui donneront lieu à d'autres qui viendront par la suite.

Mme Demougeot-Lebel informe que l'implication du tiers-lieux aujourd'hui est essentiellement la question financière. Cela peut être le financement par exemple de tables et de chaises dans des parties des bâtiments, qui sont identifiées par les équipes comme étant utilisables par les étudiants. Les projets vont du plus simple comme celui-là, à choses plus complexes.

Mme Morlaix informe que le plan de formation sera proposé certainement au printemps pour l'établissement, il sera soumis au Président début avril et sera discuté dans les différents conseils à partir du mois de mai.

Mme Fiorentino rappelle qu'il s'agit d'un 1<sup>er</sup> temps de ces expérimentations et pense qu'avec les résultats déjà obtenus, le CIPE sera à même de présenter de nouvelles expérimentations.

Mme Demougeot-Lebel ajoute qu'effectivement, ils ont besoin aussi d'avoir des retours sur ces 1ères expérimentations. Est-ce que ces besoins devront perdurer ? Concernant le décroisement, il sera reconduit mais pour les autres expérimentations, il n'est pas possible de dire si cela sera nécessaire, cependant d'autres choses seront proposées.

<b>Info CFVU</b>	Pas de vote
----------------------	-------------

## Questions diverses

### Nuisances sonores et accès aux toilettes

Une question est posée sur des nuisances sonores dans les bâtiments droits-lettres dû à des travaux. Des professeurs se sont plaints car il est parfois impossible d'entendre pour les étudiants. Des solutions ont-elles été mises en place ? Le problème de toilettes fermés est également évoqué, notamment pour les étudiants avec handicap.

M. Vigneron intervient sur les désagréments, des changements de salle ont eu lieu mais il n'est pas possible de le faire dès lors que les travaux sont éloignés de l'étage en question. Il y a une fuite au niveau des étages, d'où la fermeture des toilettes de manière récurrente.

Plusieurs personnes interviennent sur ces problèmes de nuisance et de fermeture de toilettes, et donnent leur avis.

Un professeur intervient disant qu'il a dû parfois annuler des cours du fait des nuisances, mais il faut bien que les travaux se fassent et ne pas dramatiser ces événements, cela ne met pas en péril la réussite des étudiants.

Sur la question des nuisances sonores, Mme Fiorentino conçoit que les désagréments nuisent sérieusement au suivi pédagogique. Elle explique que le bâtiment-droits-lettres est un bâtiment en tension avec des soucis en début d'année avec le planning des cours. Il n'y a pas de solution idéale pour éviter ces nuisances, il faut faire en sorte que les travaux se déroulent le plus vite possible sachant que c'est un bâtiment très sollicité.

Sur la question des toilettes fermées, elle fera remonter l'information vers le bon interlocuteur.

M. Lesniewska intervient également au niveau des toilettes de l'UFR de santé où il y a 6 toilettes (1 porte sur 2 est ouverte) pour + de 7 000 étudiants.

Mme Fiorentino suppose qu'outre la question de la maintenance, il doit y avoir un problème de plomberie.

### **Sections CNU - motions**

Mme Vennin intervient, elle est au CNU de la section 36 et a vu passer une motion pour la réforme en cours au niveau du CNU et du Ministère. Elle voulait savoir quelle était la position de la CFVU ou CAC par rapport à toutes ces motions qui sont votées par toutes les sections de tous les CNU impliquées dans l'université de Bourgogne ?

Mme Fiorentino répond que ces motions concernent la promotion de grade, question sur laquelle le Ministère ferait marche arrière, et consentirait à ce que cet avancement de grade soit toujours examiné par le CNU en priorité. Elle pense qu'une prise de position officielle pourrait être faite dans ce sens, pour soutenir cette réponse, en CAC plutôt qu'en CFVU.

### **Certification en langue anglaise**

Une question est posée sur la certification en langue anglaise sur le temps de la passation.

Mme Fiorentino répond que ce sont les composantes qui choisissent le temps de la passation. Elle pense que ce serait préférable que toutes les composantes se mettent d'accord sur la même durée. Cependant, cela dépend des spécificités des formations. C'est les référents -compétences qui en discuteront avec les responsables administratifs et les responsables de pédagogie qui seront invités à cette réunion.

La question à envisager, est ce qu'on fait plusieurs sessions de certification pour une composante ? (pour étudiants empêchés, problèmes de connexion, etc..) ? Il faut y réfléchir en amont.

La Vice-Présidente rappelle que c'est la 1<sup>ère</sup> année à l'université de Bourgogne pour cet exercice, et que l'uB navigue donc « à vue ». Ce qui est rassurant, est le choix du prestataire qui offre une certaine souplesse dans la passation de cette certification.

M. Georges intervient sur la certification en langue. Il intervient sur le manque d'investissement des étudiants à ce sujet car cela a déjà été pratiqué au pôle international.

Mme Fiorentino rappelle que le mémoire technique d'*Altissia* donne la possibilité de paramétrer, les sessions de certification. Même pour un effectif de 5 000 étudiants, cela ne pose pas de problèmes pour eux en termes d'organisation. Ce qui serait intéressant pour l'établissement, c'est d'obtenir des résultats exploitables. Dans la mesure où c'est une certification qui va se passer en distanciel pour les étudiants, à l'endroit où ils le souhaitent, il n'y a pas de garantie sur l'investissement. Cette certification en elle-même n'a pas de sens, les étudiants ne sont pas préparés, la seule participation est obligatoire. Elle craint que pour certains, cette certification soit prise à la légère. Cela donne une image délétère de la place des langues dans l'évaluation des langues.

La Vice-Présidente sait que certains étudiants voient cette obligation en cours d'année avec inquiétude, ils ne sont pas préparés. Il faut espérer que les étudiants fassent le test sérieusement au moins pour eux, pour qu'ils aient une idée de leur niveau.

Ce qui est rassurant, c'est que c'est un marché passé par chaque université dont les données resteront confidentielles.

Une question est posée sur les moyens attribués à chaque composante.

Mme Fiorentino répond que toutes les composantes ont l'information depuis plusieurs mois sur le système de référents-compétences. Ils seraient rémunérés en heures entre 12 et 24 heures en fonction des effectifs concernés par tranche de 100 étudiants. Il s'agit d'essayer d'harmoniser la prime en fonction des effectifs.

### **COVID**

Mme Lahaie intervient sur la gestion difficile des cas Covid, aucun écrit ne précise clairement le suivi pédagogique en distanciel des étudiants. Il a fallu évacuer des groupes d'étudiants (fermeture) car il y avait plus de 3 cas déclarés.

Mme Fiorentino répond que c'est ce qui avait été décidé en début d'année. Elle va se renseigner auprès des services centraux sur la question du support textuel.

*Fin de séance : 18h00*